

Le Tampon : esplanade de Benjamin-Hoarau, le vendredi de 7h à 13h. Belvédère de Bois-Court dimanche de 9h à 17h. La Plaine-Des-Cafres : Place de la salle des fêtes du 25<sup>e</sup>, le dimanche de 8h à 12h. Saint-Joseph : Place de la salle des fêtes, le vendredi de 8h à 14h

## ■ Piscines

Saint-Pierre. Ravine des Cabris, Chemin des Assises. 0262. 49.56.10. Casabona, rue Luc Lorton. 0262. 25.18.70. Lundi au vendredi 12h-14h/16h-30-17h 30 ; samedi 14h-17h 15 ou 17h 30 ; dimanche 9h-12h/14h-17h 15 ou 17h30. Le Tampon. Trois-Mares, rue Montaigne. 02.62.43.79.53. Rolland Garros, rue Michel Debré. 0262. 27.13.80. Lundi au vendredi 17h-30-19h (Trois-Mares) 12h-14h (Rolland Garros) ; mercredi et samedi 14h-30-17h 30 ; dimanche 9h-12h/14h-30-17h30. L'Entre-Deux : rue Hubert Delisle 0262. 33.87.60. En travaux jusqu'au 19 décembre inclus. Les Avirons : Chemin Edouard Rivière 0262. 38.10.05. Lundi au vendredi 11h-30-15h/16h-18h ; Mercredi 13h-30-18h ; Samedi 14h-17h ; Dimanche 9h-13h. Saint-Louis : Rue Lambert 0262. 26.11.29. Lundi au vendredi 11h-45-13h ; mercredi 14h-15-16h ; samedi 14h-15-17h ; dimanche 10h-12h/14h-16h. Saint-Joseph : Rue Paul Demange 0262. 35.72.00. Mardi, jeudi, 12h-13h 30 ; mercredi 14h-45-19h ; vendredi 12h-13h/14h-17h30. Etang Salé. Rue Raymond Barre 0262. 26.43.16. Lundi au vendredi 11h-30-12h-45/15h-30-17h ; mercredi 9h-11h-45/15h-30-17h ; samedi 9h-11h-45/13h-30-17h. Cilaos : Rue Victorine Sery 0262. 31.55.47. Mercredi, 14h-15h 45 ; vendredi 13h-30-15h 45.

## ■ Bibliothèques

Saint-Pierre. Médiathèque Raphaël Barquissau, rue du Collège Arthur. 0262. 32.62.50. Fermées le lundi et le jeudi. Les Avirons. 61 avenue du Général de Gaulle. 0262. 38.14.34. Fermée le dimanche. Cilaos. 4 rue des Ecoles. 0262. 31.83.54. Fermée le week-end. Entre-Deux : 1 rue Hubert Delisle. 0262. 39.63.02. Fermée le dimanche. Etang-Salé : 6 rue Chabrier. 0262. 26.36.69. Fermée lundi, mardi, jeudi, dimanche. Le Tampon. Médiathèque, 20 rue Victor Le Vigoureux. 0262. 55.02.19. Ouvert tous les jours. Point Lecture, 20 chemin Longosses. 0262. 57.68.56. Petit Tampon : chemin Jean-Baptiste Huet. 0262. 57.29.89. Bras Creux : 166 chemin Chalet. 0262. 57.04.21. Bérive : 3 chemin de l'école. 0262. 39.91.07. Trois-Mares, 7 rue Charles Baudelaire. 0262. 59.57.19. La Plaine-des-cafres : 12 rue des Ecoles. 0262. 59.80.31. Fermées dimanche, lundi. Petite-Île : 178 rue Mahé Labourdonnais. 0262. 56.82.70. Piton des Goyaves : 5 rue du Plateau Vert. 0262. 71.15.10. Manapany Les Hauts : 1 Allée des Moutardiers. 0262. 56.97.45. Ravine du Pont : 48 Chemin Lépinay. 0262. 21.77.67. Manapany les bas : 12 Allée Fleur de Canne. 0262. 56.88.17. Fermées mardi, jeudi, dimanche. Saint-Joseph : 277 rue Raphaël Babet. 0262. 35.80.60. Fermée dimanche, lundi. Grand-Coude : 15 rue de l'Usine à Thé. 0262. 31.53.60. Langevin : 42 rue Gabriel Macé. 0262. 31.47.49. Jean Pettit : 53 rue Amélie Lebon. 0262. 56.09.67. Lianes : 1 rue des Écoliers. 0262. 37.65.58. La Crête : CD 37 Jacques Payet - La Crête. 0262. 37.43.38. Fermée le dimanche, lundi. Saint-Louis : 8 rue du Père-Laporte (La Rivière). 0262. 39.19.40. Mardi, jeudi, vendredi de 10h à 17h. Le mercredi de 9h à 17h. Les Males : 25 rue de la Pépinière. 0262. 37.82.85. Fermée le samedi, dimanche. Saint-Philippe : 24 rue Lecomte De Lisle. 0262. 37.06.09. Fermée le dimanche

et une phase de consommation la troisième année. De plus « on leur a promis le Bafa, une formation pour être péricultrice... Mais ils n'ont pas eu de formation qualifiante », souligne-t-il en précisant que des bons de commandes avaient été passés pour

« Nouveaux salariés en contrat à durée limitée ». Or la priorité aurait dû être donnée aux 60 jeunes dont les contrats n'ont duré qu'un an.

Autant de raisons pour lesquelles Me Omarjee demande la requalification de leurs contrats en CDI. Il réclame également 24

« Nouveaux salariés en contrat à durée limitée ». Or la priorité aurait dû être donnée aux 60 jeunes dont les contrats n'ont duré qu'un an.

Le conseil des Prud'hommes s'est donné le temps d'examiner les soixante dossiers et rendra son délibéré le 16 juillet prochain.

## BÉRIVES

# Une prime de 1000 € pour les entrepreneurs

Quatre cents micro-entreprises pourront bénéficier d'une prime de 1000 € cette année. Un coup de pouce de la Région destiné à encourager l'investissement.

Par les temps qui courent, tous les coups de pouce financiers sont bons à prendre. Aussi, la prime de 1000 € que la Région propose aux entrepreneurs pourrait bien faire des heureux. Cette prime est destinée à « conforter les fonds propres des entreprises », à condition qu'elles obtiennent un micro-crédit supérieur à 5000 € (voir par ailleurs).

La Région part du constat que de nombreuses entreprises « décrochent » un an après leur création faute de trésorerie pour in-

Cet opérateur de micro-crédit finance chaque année 150 entreprises, à hauteur de 15 000 € chacune en moyenne.

Patrice De Berge fait partie des entrepreneurs que cette offre pourrait intéresser. Producteur et transformateur de Bourbon Pointu à Bérive (Le Tampon), il s'est vu accorder l'an dernier un prêt à taux zéro de 8000 € pour monter son affaire.

Devant la demande florissante de notre café péi à l'extérieur de nos frontières, le producteur souhaite aujourd'hui investir dans des machines d'emballage. « Comme c'est un produit haut de gamme, il faut vraiment un packaging qui sort de l'ordi-

naire », indique Patrice De Berge. A raison de 3000 € la machine, la prime régionale permettrait de couvrir le tiers du montant de l'investissement.

Comme lui, quelque 400 entreprises pourront bénéficier, si elles sont éligibles, de cette prime. La Région a en effet débloqué une enveloppe de 400 000 € à cet effet. Une convention a été signée mercredi, au Campus Pro de Saint-Pierre, entre le conseil régional et deux organismes de micro-crédits : l'Adie et Réunion Entreprendre. Une troisième convention pourrait être signée « sous peu » avec Réunion Active.

Gaëlle GONTHIER

## GROS PLAN

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ. Pour pouvoir bénéficier de cette prime régionale, il faut être un chef d'entreprise ayant moins de cinq ans d'activité et moins de trois salariés, avoir un siège social à La Réunion, ne pas bénéficier de financements bancaires classiques. Il faut de plus que l'entreprise soit détenue par des personnes physiques et que le micro-crédit obtenu auprès de l'Adie ou de Réunion Entreprendre soit supérieur à 3000 €. Enfin, l'entrepreneur doit justifier de « la pertinence de l'aide régionale pour conforter les fonds propres de l'entreprise ».



La prime de 1000 € couvrirait un tiers de l'investissement que compte réaliser ce producteur de café. (Photo Jean-Claude Feing)